

CONTENU ÉPREUVES ARTISTIQUES D'ADMISSION

ART DRAMATIQUE

Année académique 2023-24 / ARTS² - 4a rue des Sœurs Noires - 7000 Mons

ÉTAPE 1

Inscription

1. Il est demandé aux candidat.e.s de rédiger une lettre de motivation (une page A4 max).
2. Il sera proposé aux candidat.e.s de faire ou non un choix entre les deux programmes pédagogiques organisés par l'option dans les cours d'interprétation. Ils/elles pourront confirmer ou infirmer ce choix jusqu'à la fin du second tour.

ÉTAPE 2

Premier tour (11, 12, 13 et 14 septembre 2023)

1. Le premier tour consiste en une audition d'une vingtaine de minutes, sur rendez-vous donné le jour de l'inscription.
2. Les candidat.e.s sont tenu.e.s de présenter, avec leurs partenaires de jeu, deux scènes mémorisées et mises en scène : une scène classique * et une scène moderne. Les monologues ne sont pas admis.
3. Les candidat.e.s sont invité.e.s à présenter en outre une forme libre ou une chanson.
4. Cette audition sera suivie d'un entretien.
5. Au terme de l'audition, les candidat.e.s recevront une courte scène à mémoriser pour le second tour dans l'éventualité où ils y seraient reçu.e.s.
6. À l'issue de ce premier tour, le jury d'admission opère la sélection des candidat.e.s qui seront admis.e.s au second tour.

**Scène classique s'entend ici dans une acception large : du théâtre antique à la fin du XIX^e siècle.*

ÉTAPE 3

Second tour (16 septembre 2023)

Le second tour consiste en une journée de travail avec les pédagogues de l'option. À l'issue de cette journée, le jury effectue le choix définitif des candidat.e.s admis.e.s au sein de l'École. Les résultats sont proclamés le jour même et envoyés par mail.